



**FICHE D'INSCRIPTION ADULTES**  
**SAISON 2026 / 2027**

O - Renouvellement      O – Nouveau membre

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Tél. portable : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ (écrire lisiblement)

Cours : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Cours : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

**COTISATION ANNUELLE 2026 / 2027**

1 cours/semaine .....	100 €
2 cours/semaine .....	150 €
3 cours/semaine .....	190 €
4 cours/semaine.....	220 €

A partir du 5<sup>ème</sup> cours : + 50 euros par cours

Tai chi chuan .....	130 €
+ 2 <sup>ème</sup> cours	+ 50 €
+ 3 <sup>ème</sup> cours	+ 40 €
+ 4 <sup>ème</sup> cours	+ 30 €

**DOSSIER A FOURNIR**

- Fiche d'inscription complétée et signée ;
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « Gym Loisirs » (par chèque en 3 fois possible : merci de faire des chiffres ronds, sans virgule).

Transmettez votre dossier à :      GYM LOISIRS  
Le château de la Fleuriaye  
Allée du château - 44470 Carquefou

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Gym Loisirs, (au verso et disponible sur le site internet).

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature



## REGLEMENT INTERIEUR ADULTES

- 1 Chaque adhérent s'inscrit à raison d'un ou plusieurs cours par semaine dans la ou les disciplines de son choix, hors vacances scolaires et jours fériés.
- 2 Chaque adhérent doit régler une adhésion de 15€ à l'association qui sera comprise dans sa cotisation.
- 3 **Il est interdit de participer à des cours auxquels l'adhérent n'est pas inscrit.**
- 4 L'adhérent s'engage à respecter les horaires de début et de fin de cours.
- 5 **Après les inscriptions, seuls des changements de cours pourront être autorisés en fonction des disponibilités.**
- 6 Un remboursement partiel, au prorata du tarif annuel, pourra être effectué pour **raison médicale uniquement à partir de la demande, pour une durée minimum de trois mois d'arrêt et ce jusqu'au 01.04**. Un certificat médical sera exigé, accompagné d'une demande écrite.
- 7 En cas d'absence d'un encadrant, l'info sera disponible sur le site internet de GL, et un courriel sera envoyé aux adhérents des cours concernés (dans la mesure du possible).
- 8 Les cours annulés pour raisons indépendantes de notre volonté (maladie des éducateurs, absences pour raisons personnelles, réquisition des salles par la municipalité) ne seront pas récupérés.
- 9 Chaque adhérent doit changer de chaussures dans les vestiaires des salles de sport.
- 10 L'utilisation du téléphone portable en salle est interdit. Ce dernier doit être placé dans un sac et en mode « silencieux ».
- 11 Chaque adhérent est assuré à la Mutuelle des sportifs. Un certificat médical est nécessaire uniquement pour l'activité marche nordique et doit comporter la mention suivante « marche en groupe ».
- 12 La convocation à l'assemblée générale sera envoyée par mail.
- 13 Chaque adhérent atteste qu'il a pris connaissance du règlement intérieur de l'association.